



Appelle de fond

Par Aksel

Pendant l'Assemblée générale 2020 de notre copropriété, nous étions d'accord pour que le calcul des charges d'eau froide et eau chaude soient réparties par nombre de personnes car c'est ce qui se faisait avant l'achat de notre appartement car il est très compliqué de poser des compteurs d'eau individuel dans chaque appartement. Mais à partir de l'année 2021, nous avons demandé que le calcul des charges d'eau soit calculé par nombres de tantièmes comme le stipule notre règlement de copropriété et tout le monde était d'accord. Or, nous avons reçu notre nouvel appel de fonds et nous nous sommes rendus compte que les charges d'eau sont toujours calculées par nombres de personnes. Quand nous en avons fait part à notre syndic, la comptable nous a répondu : Lors de l'Assemblée Générale du 29/06/2021, il a été précisé que « les dépenses des postes "eau froide" et "eau chaude" seront réparties selon le nombre d'occupants et non aux tantièmes généraux », pour l'année 2020.

Dans le procès-verbal, il n'est rien stipulé concernant l'année 2021. Les appels de fonds ont donc été établis selon les dernières informations portées à ma connaissance.

que me conseillez-vous de faire? Svp